



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépendance

Question orale n° 1522

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le rôle des aidants familiaux. Le Cantal n'a pas attendu la journée nationale des aidants organisée pour la première fois en France en octobre dernier. Cela fait dix ans que le département s'intéresse aux aidants familiaux. C'est fort de cette expérience que l'UDAF s'est portée candidate à un appel à projets lancé par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), sachant qu'un "chemin s'est ouvert" vers une reconnaissance de l'aidant. Les élus, notamment ceux qui siègent à la commission des affaires sociales, s'intéressent de très près à ce sujet. Les parlementaires cherchent des moyens nouveaux pour que, entre autres, "le temps distrait du travail puisse être reconnu". Déjà en 2006, la conférence de la famille avait inscrit comme premier axe de ses préconisations la reconnaissance et le soutien des aidants familiaux auprès des personnes souffrant de perte d'autonomie. Grâce à son nouveau dispositif innovant d'aide aux aidants, le Cantal progresse encore sur cette voie. Son principe, qui s'assoit sur une unité de lieu (le département tout entier) et sur une forme partenariale élargie à la plupart des associations qui - d'une manière ou d'une autre - oeuvrent en faveur du maintien à domicile est unique. Le dispositif est unique également dans sa volonté de transversalité, puisqu'ouvert à toutes les situations (vieillesse, handicap, maladie...). Il lui demande de lui préciser si, à l'exemple du département du Cantal, le Gouvernement, fort des débats et propositions émises dans le cadre de la commission des affaires sociales, envisage des avancées pour la reconnaissance des aidants familiaux.

Texte de la réponse

RECONNAISSANCE DU RÔLE DES AIDANTS FAMILIAUX

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Marleix, pour exposer sa question, n° 1522, relative à la reconnaissance du rôle des aidants familiaux.

M. Alain Marleix. Permettez-moi, madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, d'attirer votre attention sur le rôle des aidants familiaux. Mon département, le Cantal, que vous connaissez bien, n'a pas attendu la journée nationale des aidants organisée pour la première fois en France en octobre dernier. Il a été précurseur en la matière. Cela fait dix ans, en effet, qu'il s'intéresse à ces aidants familiaux.

C'est fort de cette expérience que l'UDAF s'est portée candidate à un appel d'offres lancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, sachant qu' " un chemin s'est ouvert " vers une reconnaissance de l'aidant. Les élus, notamment nos collègues qui siègent à la commission des affaires sociales de l'Assemblée, s'intéressent de très près à ce sujet. Les parlementaires que nous sommes cherchent des moyens nouveaux pour que, entre autres, " le temps distrait du travail puisse être enfin reconnu ".

Déjà en 2006, la Conférence de la famille avait inscrit comme premier axe de ses préconisations la reconnaissance et le soutien des aidants familiaux auprès des personnes souffrant de perte d'autonomie. Grâce à son nouveau dispositif innovant d'aide aux aidants, le Cantal progresse encore sur cette voie. Son principe, qui repose sur une unité de lieu, le département tout entier, et sur une forme partenariale élargie à la plupart des associations qui oeuvrent, d'une manière ou d'une autre, en faveur du maintien à domicile, est unique. Le

dispositif est unique également dans sa volonté de transversalité puisqu'il est ouvert à toutes les situations : vieillesse, handicap, maladie, etc.

Je vous demande donc, madame la secrétaire d'État, de préciser si le Gouvernement, à partir de l'exemple du département du Cantal, et fort des débats et des propositions émises dans le cadre de la commission des affaires sociales de l'Assemblée, envisage de nouvelles avancées pour la reconnaissance des aidants familiaux, qui jouent un rôle si essentiel, chacun le sait, dans l'organisation sociétale d'aujourd'hui.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale*.

Monsieur le député, vous avez appelé mon attention et celle de Roselyne Bachelot sur le rôle des aidants familiaux.

En effet, face à la dépendance, au handicap ou à la maladie chronique, les familles sont en première ligne. Ce sont ainsi, en France, 3 600 000 aidants familiaux - ou familiaux, comme on dit - qui s'occupent de leurs proches au quotidien, et, pour plus de 70 % d'entre eux, à temps plein.

L'appui aux aidants est une préoccupation constante du Gouvernement. Comme vous l'indiquez, la Conférence de la famille a, dès 2006, souligné l'importance de leur rôle. Nous avons par ailleurs organisé une journée des aidants en octobre 2010, qui a été un événement important et qui a permis de lancer plusieurs initiatives sur l'ensemble du territoire.

Je veux rappeler, par ailleurs, que le plan 2007-2011 en faveur de la qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques prend également en compte la question des aidants.

C'est aussi un des axes du plan Alzheimer 2008-2012, qui prévoit le développement de solutions de répit pour les familles et des actions de formation.

La situation des aidants et l'amélioration de leur accompagnement sont largement évoquées, vous le savez, dans le cadre du débat national sur la dépendance, qui a permis d'identifier plusieurs préoccupations.

D'abord, celle d'une meilleure reconnaissance de la place de la solidarité familiale auprès des professionnels et des administrations, afin d'améliorer la coordination des intervenants auprès des personnes âgées.

Ensuite, la nécessité d'apporter des solutions pour permettre aux aidants de mieux concilier la prise en charge d'un proche avec leur vie personnelle ou professionnelle.

Enfin, le risque d'isolement, qui inquiète le Gouvernement, parce que l'on sait que beaucoup d'aidants y sont exposés.

La reconnaissance et la valorisation du rôle des aidants ne sauraient toutefois s'accompagner d'un désengagement de l'État.

Au-delà des solutions qui seront apportées en faveur des aidants, le Gouvernement souhaite préserver le socle massif de prise en charge solidaire des personnes âgées dépendantes.

Et je veux vous dire, cher Alain Marleix, que le Gouvernement est particulièrement attentif au dispositif mis en oeuvre dans le Cantal. Cette contribution, très importante, sera versée au dossier que je viens d'évoquer.

J'espère d'ailleurs que nous aurons l'occasion d'en parler de manière plus précise, parce que je serais heureuse que nous puissions nous en inspirer dans notre recherche de solutions sur la question de la dépendance.

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Marleix.

M. Alain Marleix. Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour la clarté de votre réponse, et notamment pour les avancées que vous laissez prévoir. Par ailleurs, vous êtes toujours la bienvenue dans mon département.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1522

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5605

Réponse publiée le : 8 juin 2011, page 3742

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 mai 2011